

## Réunion du Conseil Municipal du 12 février 2018

20h00

### Convoqué le 7 février 2018

**Présents** : Mmes A Barraquand, D Bouvier, E Eynard, L Lebon, T Perrot, E Tezier, V Tabuteau, I Vignon, M Vallet. Mrs C Morin, M Duc Mauge, M Escoffier, D Ferlin, F Gerboud, H Gontier, J D Laforest, Ph Gueudjian, P Milesi, G Rambaud.

**Excusés donnant pouvoirs** : P Chinchilla à M Escoffier, P Hainzelin à E Tezier, MO Guirimand à JD Laforest, A Borel à I Vignon.

Danielle Bouvier est élue secrétaire

Le Maire donne lecture de la **décision prise dans le cadre de ses délégations** concernant la bibliothèque : avenants au marché sur lot Ets Blanc : 1 735.58 € et 1 431.35€ sur lot Ganon.

#### **1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 :**

M Escoffier demande que lorsqu'il y a un vote contre ou une abstention on donne l'explication de ce vote. En conséquence dans le compte rendu du 11.12.2017 le vote contre au sujet des lotissements est exprimé au motif suivant : la collectivité ne doit pas assumer les charges des biens privés.

**Ces modifications étant prise en compte, le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

#### **2-Subvention classes transplantées école Jeanne d'Arc :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour apporter un soutien financier, d'un montant de 11 € par nuitée et par élèves St Jeannais scolarisés à l'École Jeanne d'Arc**, pour l'organisation en 2018 de classes transplantées à Saint Tropez du 18 au 23 mai 2018, en Angleterre du 3 juin au 8 juin et à Saint-Julien-en-Vercors du 14 au 15 juin pour un montant total de 638€ à ce jour.

#### **3-Demande de subvention « Mercredis sur Places » :**

Dans le cadre de la saison culturelle estivale, il a été décidé de reconduire la programmation des « Mercredis Sur Places » pour l'été 2018.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une subvention du Département d'un montant de 3500,00€**

Il sera demandé au Département de faire paraître la programmation dans son journal.

#### **4-Signature convention avec le Département de la Drôme pour dépôt de l'œuvre de Michel**

##### **AUBRY en mairie de St Jean-en-Royans :**

Le Département de la Drôme est propriétaire d'une œuvre de l'artiste Michel AUBRY intitulée « La 72 593<sup>e</sup> partie du monde » évoquant le patrimoine matériel et immatériel du Royans.

La commune souhaite valoriser cette œuvre en l'exposant de manière permanente, pour une durée déterminée (10 ans), dans les locaux municipaux.

Pour cela, il convient de signer avec le Département une convention de dépôt de l'œuvre qui définit les termes et les conditions du dépôt.

**Accord du conseil municipal par 22 voix pour et 1 abstention (M RAMBAUD qui estime que la durée du prêt de 10 ans est trop longue.** Il précise par ailleurs que le costume de Chamane rappelle celui porté par les Bergers Basques lors des fêtes de village) **pour signer cette convention avec le Département de la Drôme.**

Il est précisé que si la valeur du costume est estimée à 44 000€ cela n'aura pas d'incidence sur le montant des assurances de la commune.

**5- Signature avenant à la mise à disposition d'un ACFI par le CDG26 :** reporté en attente d'éléments complémentaires.

**6-Suppression/création poste (augmentation de temps de travail) adjoint administratif principal 1ère classe :**

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour augmenter le temps de travail d'un agent administratif principal 1<sup>ère</sup> classe de 28h à 32 h.

**7- Renonciation de bien par voie de préemption :**

Accord du conseil municipal par 22 voix pour (M. MORIN ne prenant pas part au vote) pour renoncer à acquérir par voie de préemption les biens cadastrés sections AL 577 et 578 La Ville et 2 route de Rochechinard d'une superficie totale de 2 440 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame ANCESSY Marie et pour autoriser M. Damien FERLIN à signer les pièces se rapportant à cette décision.

**8-Vente parcelles à Mr PAOL :**

Monsieur PAOL souhaite acquérir les parcelles AM 946 et 947 d'une superficie de 148 m<sup>2</sup> et 7 m<sup>2</sup> (canal) pour entreprendre des travaux d'assainissement.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour vendre à de Monsieur PAOL les parcelles AM 946 et 947 d'une superficie de 148 m<sup>2</sup> et 7 m<sup>2</sup> (canal) pour un montant de 3 700€ (conforme à l'avis des Domaines).

**9- Motion Loup AMD :**

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de France concernant la situation vécue par les éleveurs au regard de la présence du loup en Drôme ainsi qu'un projet de délibération relatif à la défense des activités de pastoralisme face aux attaques des loups, qu'il soumet à l'approbation du conseil municipal.

E Tezier fait remarquer qu'il existe déjà des instances avec travail en commission.

Le débat s'instaure sur le bienfondé de la position de l'Association des Maires de la Drôme et sur la présentation de la motion:

**Approbation du projet de délibération par 18 voix pour, 4 abstentions (P Chinchilla, M Escoffier, E Tezier, M O Guirimand) :** la menace d'encourager des pratiques illégales précisée dans l'appel de l'USAPR n'est pas admissible **1 contre P Hainzelin** (car des instances en discute).

**10- Questions diverses :**

- information par le Maire : courrier de Mr Ch Boucher : lui répondre

- CCAS son budget ayant beaucoup augmenté, la décision de diminuer de 35% les aides au séjour a été prise et un règlement de limitation de nombre de séjour par an et par enfant doit être fait avec information à Activ -Royans et au Centre Social.

- Ecole : retour à 4 jours

Suite aux votes des conseils d'Ecoles et des parents la proposition des horaires est la suivante :

École Pasteur : 8h30 – 11h50 et 13h35 - 16h15

École Carpentier : 8h30 - 11h45 et 13h25 - 16h10

Ces horaires doivent être validés par Inspection d'académie.

- Evelyne Tezier informe qu'il faudra prendre une délibération pour une demande de dotation exceptionnelle de livres pour la bibliothèque.

- Marcel Escoffier signale qu'un morceau de barrière du pont des Bohémiens est au fond de l'eau et que sur le site de la mairie, les photos des élus de l'opposition n'apparaissent pas. Le site n'est pas à

jour c'est pour cela que le conseil a délibéré pour l'augmentation du temps de travail d'un agent des services administratifs

**Prochain conseil municipal : 26 Mars à 20h**

Séance levée à 21h00